

## Déclaration des Performances

N° RAG / 11.1 / V2

1. **Code d'identification unique du produit type :**  
RAGREFOR
2. **Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :**  
Voir emballage : nom du produit, date de fabrication, numéro de lot, centre de fabrication
3. **Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**  
Matériau pour chape à base de ciment
4. **Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :**  
Société CERMIX, rue de la belle croix, 62240 DESVRES
5. **Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :**  
Non applicable
6. **Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :**  
Niveau 4
7. **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**  
La société CERMIX a réalisé les essais initiaux sur la base d'essais de type selon le système 4.
8. **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :**  
Non applicable
9. **Performances déclarées :**

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	Classe Ffl	EN 13813 : Juin 2003
Emission de substances corrosives	CT	
Perméabilité à l'eau	NPD	
Perméabilité aux vapeurs d'eau	NPD	
Résistance à la compression	C30	
Résistance à la flexion	F7	
Résistance à l'usure	AR 0.5	
Isolation au bruit	NPD	
Absorption du bruit	NPD	
Résistance thermique	NPD	
Résistance chimique	NPD	

10. **Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.**

**La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.**

**Signé pour le fabricant et en son nom par M.SCHLOUPT**  
Fonction du représentant de la société : Président  
À DESVRES, le 09 Janvier 2020

